

DÉLÉGATION POUR L'ADOPTION D'UNE LANGUE AUXILIAIRE INTERNATIONALE

SECRÉTAIRE : M. L. LEAU

6, Rue Vavin

PARIS (6^e)

TRÉSORIER : M. L. COUTURAT

7, Rue Nicole

PARIS (5^e)

Paris, le 7 décembre 1903.

Cher Monsieur,

Après avoir écrit ma carte postale, il me vient quelques idées que j'ai l'impression de vous soumettre.

Je pense que vous feriez bien de envoyer votre Latino sine flexione à tous les professeurs des Universités italiennes, ou au moins à un certain nombre d'entre eux, notamment à ceux qui ont pris part au Congrès panlatine (M. de Gubernatis, Valdarini, etc.) Si telle est votre intention, pourriez-vous joindre à votre envoi votre circulaire italienne (1 feuille par brochure, ce qui n'augmenterait guère le poids et pas du tout le prix du port) ?
Ces choses, voudriez-vous nous indiquer

Les personnes à qui vous envoyez votre
brochure, pour qu'elles puissent leur
envoyer en même temps (mais indépendam-
ment) les circulaires de la Diligation ?
La simultanéité (et, si vous y consentez, la
fonction) de ces envois ne peut nuire ni aux
uns ni aux autres, au contraire. De votre
côté, vous avez bien voulu parler dans votre
article de mes travaux et de la Diligation ;
de notre côté, la circulaire de la Diligation
ne peut que recommander votre opuscule à
l'attention des lecteurs.

- Vous citez les Rensieri de Bellavitis ; je suppose
que c'est le inventum de la Méthode des
équipollences ?

Cela me rappelle que vous m'avez parlé du
Plàcia Zimondal de Cesar Meriggi ;
je crois même que vous le possédez. Si il en
est ainsi, auriez-vous l'obligeance de me le
prêter pour quelques jours ? Nous n'avons
pas réussi à vous le procurer. Je vous le
renverrais soigneusement emballé et
recommandé. Si, pour plus de sûreté
encore, vous voulez me le renvoyer comme

lettre (sous enveloppe fermée), je vous en
rembourserais le port et vous le recevriez
de même.

- Vous semblez dire que le vocabulaire latin
suffit à la t. I. (vous ne l'affirmez pas
explicitement, mais cela paraît impliqué dans
votre projet.) Vous donnez vous-même la
preuve du contraire, en employant les
mots turnet et sport.

- Je remarque un idiotisme italien dans
votre article (p. 80, l. 7 du bas) et dans
celui de Vacca (p. 88, l. 16 du haut) : per
employé dans le sens de pour, alors qu'en
latin, il a seulement le sens de par, à
travers de, au moyen de.

- Je remarque aussi dans l'article de Vacca
quelques irrégularités : qu'est-ce que le verbe
exceptua ? - Il dit (§ 7) : Præmissa figura
u u convena (pour : convenio) Enfin
il emploie theoremata, systemata, alors
que votre règle demanderait Theoremata,
systemata. (Aurai dit, je préfère, pour mon goût,
theoremata et systemata, comme plus courts.)

Je vous remercie encore de la mention si
flatteuse que vous avez faite de mes travaux,
et vous prie de recevoir, cher Monsieur,
l'expression de mes sentiments les plus
distingués et dévoués.

Louis Couturat

P.S. Puisque vous avez bien voulu annoncer
notre Histoire de la Langue universelle,
je vous en fais envoyer un exemplaire, en
vous priant d'en faire (ou d'en faire faire)
un petit compte-rendu dans la Revue de
Mathématiques (par ex. au point de vue
de la Logique.)